



Publication externe de poste vacant

50167607

Job Posting Title

Fonctionnaire principal chargé du transport aérien

Date de début

15.12.2016

End Date

15.01.2017

Code de référence

IA4

Désignation de la fonction

Senior Policy Officer (Air Transport)

Organization

Créée en tant qu'organisation continentale panafricaine unique en son genre, l'Union africaine est chargée de conduire le processus d'intégration rapide et de développement durable de l'Afrique par la promotion de l'unité, de la solidarité, de la cohésion et de la coopération entre les peuples et les États africains, ainsi que par l'établissement d'un nouveau partenariat avec les autres régions du monde. Le Siège de l'Union africaine est établi à Addis-Abeba, capitale de l'Éthiopie.

En vue de la réalisation de ces objectifs, l'Union africaine entend renforcer sa capacité à s'acquitter de sa mission en procédant, entre autres, à la mise en œuvre de sa nouvelle structure organisationnelle et au pourvoi des postes permanents et des postes de courte durée.

La Commission de l'Union africaine invite les ressortissants de tous les États membres de l'Union à soumettre leurs candidatures au poste de Fonctionnaire principal chargé du transport aérien.

Les candidats des pays les moins représentés à la Commission de l'Union africaine suivants sont encouragés à soumettre leurs candidatures : Angola, Érythrée, République centrafricaine, Cap-Vert, Comores, Congo (RDC), Djibouti, Guinée équatoriale, République de Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Namibie, République arabe sahraouie, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Somalie et Soudan du Sud.

Service

Intitulé du poste : Fonctionnaire principal chargé du transport aérien

Grade : P3

Supérieur hiérarchique : Chef de la Division Transport et Tourisme

Lieu d'affectation : Addis-Abeba (Éthiopie)

Projet

Le titulaire est en charge de la politique, de la planification, de la stratégie et de la réglementation en matière de transport aérien et soutient les travaux de la Commission dans le processus de la mise en œuvre de la politique de l'aviation civile africaine et la mise en place du marché unique du transport aérien africain

Tâches

Politique, planification, stratégie et réglementation en matière de transport aérien

- Participer à l'élaboration des politiques, des plans d'action, des programmes et des propositions de projet relatifs au sous-secteur du transport aérien ;
- Préparer et coordonner les études et la recherche dans le domaine du transport aérien ;
- Organiser et animer des ateliers, des séminaires et des réunions sur les questions relatives au transport aérien ;
- Faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes relatifs au transport aérien ;
- Faciliter les activités des Comités techniques spécialisés et des Sous-comités en charge des questions relatives au transport aérien ;
- Entretenir de bonnes relations de travail avec les États membres, les CER, la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC - Agence d'exécution pour la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro), l'Agence spécialisée de l'UA pour les questions d'aviation civile, l'Association aérienne africaine (AFRAA), les institutions de conseil, et d'autres organisations régionales et continentales, ainsi qu'avec les partenaires internationaux en matière de transport aérien tels que l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Association du transport aérien international (IATA), le Conseil international des aéroports (CIA) et l'Organisation des services de la navigation aérienne civile (CANSO) ;
- Veiller à la gestion générale du sous-secteur du transport aérien au sein de la Division du transport et du tourisme, y compris la budgétisation et le dialogue avec les experts conformément aux règles et procédures pertinentes en vigueur ;
- Élaborer et présenter des rapports d'étape sur les activités et missions particulières ;
- Participer à la préparation technique, logistique et administrative des réunions, des ateliers, des conférences, des séminaires et de la Semaine africaine de l'aviation, ainsi qu'à l'élaboration des documents de travail et des rapports connexes ;
- S'acquitter de toute autre tâche qui pourrait lui être confiée.

Appui aux travaux de la Commission dans le processus de la mise en œuvre de la Politique africaine de l'Aviation civile et de la mise en place du marché unique du transport aérien en Afrique

- Veiller à ce que le marché unique du transport aérien en Afrique soit mis en œuvre conformément à l'esprit de la Décision de Yamoussoukro en adaptant au contexte africain les politiques et les meilleures pratiques internationales relatives au transport aérien. Il s'agit entre autres de :
 - la réglementation économique du transport aérien international ;
 - les données statistiques de l'aviation ;
 - la prévision, la planification et l'analyse économique ;
 - l'imposition ;
 - les aéroports et les services de navigation aérienne ;
 - l'économie du transport aérien ;
 - le courrier aérien ;
- Favoriser le développement d'un système de transport aérien sain et économiquement viable, en abordant les défis auxquels est confrontée l'aviation en créant un environnement favorable et en formulant une série de recommandations pour le Groupe de travail ministériel en vue de l'élaboration d'un cadre approprié qui bénéficiera à l'industrie du transport aérien en Afrique et améliorera la compétitivité des compagnies aériennes africaines sur le marché continental et mondial, notamment sur les questions importantes suivantes :
 - le développement de l'industrie et de la réglementation ;
 - d'autres domaines qui peuvent avoir des conséquences économiques ;
 - l'accès au marché ainsi que d'autres questions relatives au marché ;
 - les services de fret aérien ;
 - la propriété et le contrôle des transporteurs aériens ;

- la compétitivité des aéroports et des compagnies aériennes ;
- la protection des consommateurs ;
- la concurrence équitable (ciel équitable) ;
- les mesures de sauvegarde ;
- les fusions et acquisitions ;
- l'imposition du transport aérien international ;
- la modernisation du système de transport aérien ;
- le financement des fonctions de contrôle ;
- la gestion de l'infrastructure ;
- la mise en œuvre des politiques et réglementation de l'UA relatives au transport aérien ;
- le tourisme ;
- le transport multimodal ;
- Examiner les décisions de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine dans le domaine de l'aviation civile, y compris :
 - les règles de concurrence ;
 - le règlement des différends ;
 - les réglementations en matière de protection des consommateurs ; et
 - les pouvoirs d'application des lois et des règlements de l'Agence d'exécution.
- Contribuer à la préparation de la Semaine africaine de l'aviation qui permet aux parties prenantes de l'industrie de l'aviation, y compris les gouvernements et l'industrie africains, d'autres parties prenantes concernées ainsi que les partenaires internationaux, de dialoguer et d'échanger sur les nouvelles avancées de l'aviation africaine et de déterminer la marche à suivre. L'événement est également une opportunité pour organiser des spectacles aériens et une exposition des produits aéronautiques.
- Fournir des conseils sur l'impact de la libéralisation sur les aspects techniques relatifs à la sécurité et la sûreté aériennes, et la protection de l'environnement ; contribuer aux négociations sur les accords relatifs aux services aériens avec des tierces parties.
- Participer au processus d'accélération de la mise en place d'un Tribunal africain de l'aviation civile.

Exigences

1. APTITUDES ET COMPÉTENCES REQUISES

A. Compétences fonctionnelles

- Compétences éprouvées en TIC, y compris l'utilisation efficace des outils de traitement de texte, des tableurs et d'autres applications informatiques importantes ;
- Compétences en planification et organisation ;
- Communication : Compétences avérées en matière de présentation écrite ou verbale, notamment une aptitude à rédiger et à présenter des informations d'une manière concise et précise ; aptitude à négocier et trouver un consensus entre des personnes ayant des points de vue différents.

B. Aptitudes personnelles

- Travail d'équipe Excellentes compétences en relation interpersonnelle et aptitude à travailler efficacement à travers les frontières organisationnelles ; aptitude à établir et à entretenir des relations de travail efficaces avec des personnes de différentes origines nationales et culturelles dans le respect de la diversité ;
- Jugement et prise de décision - Un bon sens du jugement et de l'initiative, une bonne imagination et de l'ingéniosité, de l'énergie et du tact, une capacité à mettre en place une structure de travail efficace pour maximiser la productivité et atteindre les objectifs de l'Unité.

C. Connaissances et culture générale

- Le candidat doit avoir au moins 7 ans d'expérience professionnelle dans le domaine du développement durable du transport aérien, dans la politique, la planification, la stratégie et la réglementation en matière de transport aérien ainsi que dans le domaine de la gestion des programmes et projets, avec un minimum de 3 ans à un poste de supervision.
- Une bonne connaissance du fonctionnement de l'Union africaine ;
- Une solide expérience des questions relatives à l'aviation civile régionale et continentale, y compris les questions liées à la libéralisation du transport aérien telles que la Décision de Yamoussoukro et son cadre

réglementaire et institutionnel, et le marché unique du transport aérien en Afrique inscrit dans l'Agenda 2063,

- Une expérience dans le domaine des réglementations de l'aviation civile liées à la sécurité et à la sûreté aériennes, et à la protection de l'environnement, qui permet d'aider les États africains à interpréter de manière pratique la mise en œuvre de la Politique africaine de l'Aviation civile pour qu'ils puissent respecter les exigences de la Convention relative à l'aviation civile internationale.
- Une expérience de travail avec les CER, les États africains, les institutions spécialisées et les partenaires internationaux dans des projets de coopération et d'assistance technique liés à l'économie et à la politique du transport aérien, et dans la conduite de projet de recherche sur les aspects économiques et réglementaires des opérations de transport aérien dans le secteur de l'aviation civile.
- Une expérience de travail avec les organisations mondiales et régionales, ainsi qu'avec les bailleurs de fonds et les institutions financières qui contribuent à la mobilisation des ressources.
- Une expérience dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi des projets d'infrastructures aéroportuaires et de navigation aérienne dans la région.
- Une expérience dans l'établissement et l'entretien de bases de données sur des thèmes liés à la réglementation économique et à la prévision de l'évolution du transport aérien.
- Une expérience dans les négociations d'accords relatifs aux services aériens et dans l'élaboration d'accords multilatéraux ou horizontaux de services aériens adaptés au contexte africain et conformes aux exigences de l'OACI.
- Une expérience dans le transport multimodal et dans l'interaction entre le transport aérien et le tourisme.

2. QUALIFICATIONS ACADÉMIQUES REQUISES

- Le candidat doit être titulaire d'au moins un Master en aéronautique, économie du transport aérien, gestion d'entreprise, droit aérien ou dans un domaine connexe. Une qualification plus élevée serait un atout.
- Les candidats titulaires d'une Licence peuvent être retenus s'ils ont au moins dix ans d'expérience professionnelle appropriée, dont au moins cinq ans à un poste de supervision.

3. CONNAISSANCE DES LANGUES :

Maîtrise d'une des langues de travail de l'Union africaine. La connaissance d'une ou de plusieurs autres langues de travail de l'UA serait un atout.

4. DURÉE DU CONTRAT :

L'engagement se fait sur la base d'un contrat d'une durée de trois ans, dont les douze premiers mois sont considérés comme une période probatoire. Par la suite, le contrat est renouvelable pour une période de deux ans, sous réserve de résultats et de réalisations satisfaisants, et de la bonne volonté de l'Organisation.

5. ÉGALITÉ DE CHANCES :

La Commission de l'Union africaine est un employeur qui donne l'égalité de chances aux hommes et aux femmes, et les femmes qualifiées sont vivement encouragées à soumettre leurs candidatures.

6. RÉMUNÉRATION :

À titre indicatif, le salaire de base pour ce poste est de 35,300.00 \$ EU (P3 Échelon 1) par an. À ce salaire s'ajoutent d'autres émoluments tels que l'indemnité de poste (46 % du salaire de base), l'indemnité de logement (14 414,40 \$ EU par an), l'indemnité de frais d'études (75 % des frais de scolarité et autres dépenses connexes pour chaque enfant à charge jusqu'à un maximum de 7 800 \$ EU par enfant et par an), etc., pour les fonctionnaires de la Commission recrutés au plan international.

Les dossiers de candidature, qui doivent parvenir à la Commission au plus tard le 15th Janvier 2017, sont à envoyer à l'adresse du Site de recrutement en ligne de la Commission de l'UA <http://www.aucareers.org>.

Direction de l'Administration et de la Gestion des Ressources humaines
Addis-Abeba (Éthiopie)

Type de contrat

Régulier (Longue durée)

Taux d'activité

Temps plein

Établissement

Headquarters